

afa

Association  
Française  
d'Arbitrage



---

## C o m m u n i q u é

Le 24 septembre 2008, l'**AFA – Association Française d'Arbitrage** – a tenu son Assemblée Générale à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris sous la **présidence de Madame Geneviève AUGENDRE**.

Au cours de cette Assemblée Générale, ont été ratifiées les nominations faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration, de :

- Madame **Béatrice CASTELLANE**, Avocat au Barreau de Paris, ancien Président de la section française de l'Association des Juristes Franco-britanniques,
- Monsieur **Detlev KUHNER**, Avocat au Barreau de Stuttgart et au Barreau de Paris, ancien Conseiller à la CCI.

Et renouvelés également pour une durée de trois années les mandats des administrateurs sortants, savoir :

- Monsieur **Jean-Pierre ANCEL**, Madame **Geneviève AUGENDRE**, Monsieur **Michel AURILLAC**, Monsieur **Philippe BOIVIN**, Monsieur **Gilles DURANT des AULNOIS**, Monsieur **Dominique HASCHER**

L'Assemblée Générale fut suivie de la conférence annuelle qui réunissait deux orateurs de grande qualité :

- **Pierre MAYER**, Professeur à l'université de Paris I, Avocat au Barreau de Paris,
- **Luca RADICATI DI BROZOLO**, Professeur de Droit International Privé à l'università Cattolica di Milano.

sur le sujet suivant :

*« L'ordre public a-t-il encore sa place dans l'arbitrage international ? »*

Les deux intervenants ont brillamment dialogué sur les mérites respectifs d'une révision maximaliste ou minimaliste des sentences arbitrales lorsque l'ordre public est concerné, pour aboutir à la conclusion que le débat restait ouvert.

- Lors de la réunion annuelle qui rassemblait plus de 400 personnes, Madame le Président rendit un hommage appuyé au **Bâtonnier Francis MOLLET-VIEVILLE**, disparu au mois de mai 2008, et rappela qu'il avait créé l'AFA avec **Jean ROBERT** en 1975 et l'avait présidée pendant 15 années jusqu'en 2003.
- Elle souligna également la disparition en juillet dernier, de Monsieur **René BOURDIN**, Président du Comité d'Arbitrage jusqu'en 2004.

- Puis elle décerna le « **PRIX JEAN ROBERT** » créé en 1992 pour récompenser l'auteur d'un ouvrage apportant une contribution significative à l'arbitrage. Il fut cette année, remis à Monsieur **Mathieu MAISONNEUVE** pour son ouvrage sur « ***l'arbitrage des litiges en matière sportive*** ». Ce prix est doté d'une somme de 10.000 €, représentant pour Monsieur Mathieu MAISONNEUVE une aide pour la publication de sa thèse.

Enfin, Monsieur **Pierre SIMON président de la CCIP**, clôtura les débats en soulignant les liens qui existent entre la Chambre et l'AFA.

Madame Geneviève AUGENDRE le remercia chaleureusement d'accueillir fidèlement la manifestation annuelle et clôtura ce début de soirée, avant que l'ensemble des invités ne se retrouve autour d'un très sympathique cocktail.

**Paris, le 12 octobre 2008**

\*\*\*\*\*

**L'AFA est un organisme institutionnel d'arbitrage qui a pour vocation de promouvoir en France et à l'étranger, le choix de l'arbitrage pour la résolution des litiges et de concourir au bon déroulement des procédures soumises à son règlement d'arbitrage. Elle fut créée en 1975 à l'initiative des milieux économiques, judiciaires et juridiques**

**AFA – 8, av. Bertie Albrecht – 75008 Paris – Tel. 01 53 77 24 31 –  
[www.afa-arbitrage.com](http://www.afa-arbitrage.com) – [info@afa-arbitrage.com](mailto:info@afa-arbitrage.com)**